

REMISE DES MANUELS SCOLAIRES PROTOCOLE COVID 19

Parent d'élèves,

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, la remise des manuels est simplifiée de manière exceptionnelle cette année (selon le principe du dépose-minute). Nous vous invitons, à vous présenter **vous ou votre enfant** au collège et à remettre vos manuels scolaires au personnel présent devant le CDI.

En cas d'ouvrage manquant ou fortement dégradé, vous serez contacté dans les heures suivantes. La remise des manuels aura lieu du **lundi 29 juin au vendredi 03 juillet inclus**, selon le calendrier ci-après. **Les élèves doivent se présenter en tenue réglementaire.**

Nous vous invitons à respecter les horaires prévus afin de réduire les temps d'attente et les risques d'engorgement.

Calendrier

	Lundi 29 Juin 2020	Mardi 30 Juin 2020	Mercredi 01 Juillet 2020	Jeudi 02 Juillet 2020	Vendredi 03 Juillet 2020
7h30 – 9h15	6 ^e 1	3 ^e 1	4 ^e 1	5 ^e 1	RETARDS TOUS NIVEAUX
9h15 – 11h	6 ^e 2	3 ^e 2	4 ^e 2	5 ^e 2	
11h – 12h45	6 ^e 3	3 ^e 3	4 ^e 3	5 ^e 3	
13h30 – 15h	Retard 6 ^e	Retard 3 ^e		Retard 4 ^e /5 ^e	

Réponses aux questions fréquentes

- Le document « liste de prêts » fourni en début d'année n'est pas nécessaire pour remettre les manuels

- Veillez à bien vérifier le compte des manuels scolaires et de tout autre ouvrage emprunté au CDI (roman, nouvelles, magazine, etc.)
- Les manuels manquants d'un élève sont, le plus souvent, ramenés par un camarade de classe
- Le quitus sera ajouté directement au dossier d'inscription de l'élève
- Concernant les élèves de 3^e et tout autre élève quittant l'établissement, le quitus vous sera fourni au moment de la remise des manuels sauf en cas d'ouvrage manquant ou fortement dégradé
- Des créneaux de rattrapage sont établis l'après-midi et le vendredi matin pour ceux qui n'auront pu se présenter à l'horaire prévu
- Un seul usager peut, s'il le souhaite, remettre plusieurs lots de manuels (fratrie)
- Le personnel du CDI n'est pas habilité à délivrer d'exeat

